

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1341

6 juin 2013

SOMMAIRE

Allard Invest Brésil 2 S.A.	64356	Négoce Company and International Servi-	ces S.A.	64360
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	64347	Oranje-Nassau Développement S.A., SI-	CAR	64344
Banque Havilland S.A.	64333	Paloma S.A.	64322	
capbarabooks	64361	Pegaso Capital Sicav	64338	
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	64345	PHARMA/wHEALTH Management Com-	pany S.A.	64366
CETP II Participations S.à r.l. SICAR	64363	PMG Special Funds	64355	
Clave Nobis	64344	PMG Special Funds	64343	
Cometec S.A.	64360	ProCom Invest S.A.	64346	
Creche Petit Pouce s.à r.l.	64359	ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ...	64344	
Delta Construction S.à r.l.	64332	Quilvest & Partners	64334	
Die Heimkinoschmiede S.à r.l.	64365	Raisa Investments S.A.	64339	
Eurocom Networks S.A.	64359	SES Latin America	64343	
Eurofund	64345	Société Internationale Italcementi (Lu-	xembourg) S.A.	64333
Everclear S.à r.l.	64355	Sphinx Luxco A S.à r.l.	64343	
Ewerhardt Spedition G.m.b.H.	64365	Sphinx Luxco B S.à r.l.	64339	
Fattal Hotels Holdco S.à r.l.	64366	TARENO (Luxembourg) S.A.	64368	
Harvest I S.à r.l.	64335	TECH.VRWAY S.A.	64358	
HiAmicus S.à r.l.	64365	Telenet Finance V S.à r.l.	64356	
Idea Sicav 1	64364	TEMTEX S. A. & Cie. Prof. Dr. Harald	Stein 5. Leasing S.e.c.s.	64334
IIF (InvestInventFunds) Sicav - Sif	64355	Toadsquare S.à r.l.	64322	
IIF (InvestInventFunds) Sicav - Sif	64343	Wert Investment Holdings S.à r.l.	64354	
KKR Retail Partners Midco S.à r.l.	64347	Wili S.à r.l.	64346	
L14 Investments 1 S.à r.l.	64363	Xtenas S.A.	64354	
LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro-	perty 2 S.à r.l.	Zarga S.à r.l.	64355	
Legacy Participations	64364			
LMPE LUX	64360			
Loubard S.A.	64344			
Luxblue Holdings II S. à r.l.	64322			
Masterton S.à r.l.	64322			
MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.				
	64345			

Luxblue Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.531.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050707/13.

(130061772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Masterton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.817.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050738/13.

(130061758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Paloma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 154.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050826/10.

(130061954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Toadsquare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.867.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Jane Hroudá, Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Praha 5, 15000, Czech Republic, here duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at professionally at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which she acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on com-

mercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Toadsquare S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to supply services in the field of international e-commerce, including acting as a seller commissionnaire of online platform where the third parties would be selling/renting/exposing any goods/services or in any other way would publish information/acquire contacts.

The Company may furthermore take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, including but not limited to IP licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 240,000 (two hundred forty thousand United States Dollars), represented by 240,000 (two hundred forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be).

The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A and one class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy, irrespective of whether they are a class A or a class B manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if two of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, provided that at least one A manager and one B manager approve these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription

The 240,000 (two hundred forty thousand) shares have been subscribed by Ms. Jane Hrouda and have been fully paid through:

- (i) a contribution in cash of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution 1"); and
- (ii) a contribution in kind consisting of claims amounting to USD 140,000 (one hundred forty thousand United States Dollars) (the "Contribution 2", and together with Contribution 1 the "Contribution").

All the shares have been fully paid up in cash and in kind, so that the amount of USD 240,000 (two hundred forty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution above amounts globally to USD 240,000 (two hundred forty thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 March 2013, whereby the founder of the Company acknowledges her responsibility as founding shareholder in the framework of this incorporation by the Contribution, and which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 240,000 (two hundred forty thousand United States Dollars) to the share capital.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Jane Hrouda, with professional address at Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Praha 5, 15000, Czech Republic as class A manager; and

- Mr. Jean-Christophe Dauphin, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration,

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or in the case of plurality of managers by the by the joint signature of one class A and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at No 123/125, Avenue de X. Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Mme. Jane Hrouda, Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Prague 5, 15000, République tchèque, ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, domicilié professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») que cette partie déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera «Toadsquare S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de fournir des services dans le domaine de l'e-commerce international, notamment en faisant office de commissionnaire vendeur de plateforme en ligne où les parties vendraient/ loueraient / exposeraient les biens/services où de toute autre manière publierait des informations/ acquérir des contacts.

La Société peut de plus prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences, y compris mais sans s'y limiter licences de propriété intellectuelle et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, particulièrement pour les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 240.000 USD (deux cent quarante mille Dollars Américains) représenté par 240.000 (deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier

exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de classe A ou gérant de classe B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours ouvrables avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants par procuration, indépendamment de leur qualification de gérant de classe A ou B.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si deux de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes financiers des entreprises, telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération

Les 240.000 (deux cent quarante mille) parts sociales ont été souscrites par Mme. Jane Hrouda et ont été intégralement payées par:

- (i) un apport en numéraire de 100.000 USD (cent mille dollars américains) Apport 1»); et
- (ii) un apport en nature constitué de créances avec un montant de 140.000 USD (cent quarante mille dollars américains) (l'«Apport 2», et ensemble avec l'Apport 1, l'«Apport»).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire et en nature, de sorte que le montant de 240.000 USD (deux cent quarante mille dollars américains) est à la disposition de la société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport mentionné ci-dessus s'élève à une valeur globale de 240.000 USD (deux cent quarante mille dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par le fondateur de la Société selon une déclaration de valeur de l'Apport du 12 mars 2013, dans lequel le fondateur reconnaissait sa responsabilité en tant que associé fondateur dans le cadre de cette par l'Apport, et qui devra rester annexée à cet acte et soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est réparti comme suit:

- 240.000 USD (deux cent quarante mille dollars américains) au capital social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Mme. Jane Hrouda, ayant son adresse professionnelle à Pod Lipkami 1409/20, Smichov, Prague 5, 15000, République tchèque, en tant que gérant de classe A; et

- M. Jean-Christophe Dauphin, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

- 2) Le siège social de la Société est établi au no.123/125, Avenue de X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2013. Relation: EAC/2013/3670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013055090/547.

(130067635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Delta Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 168.940.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de la société à responsabilité limitée DELTA CONSTRUCTION Sarl immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168940.

Algrange, le 18 avril 2013.

Rinaldi Claude.

Référence de publication: 2013051765/11.

(130063071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 18 Avril 2013 a renouvelé l'élection des Administrateurs suivants:

- Jonathan Rowland, né le 8 Juin 1975 à Londres (Angleterre), et résidant au Villa LA MALMAISON, 2 rue Bel Respiro, 98000 Monaco (France);
- Graham John Robeson, né le 14 Juillet 1946 à Finchley (Angleterre), et résidant au The Old Vicarage East Ruston, NR12 9HN Norwich (Angleterre);
- Laurence Harris Rose, né le 26 Mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant au Quai du Seujet 30, 1201 Genève (Suisse);
- Eirvin B. Knox, né le 28 Mai 1946 à Oklahoma (Etats Unis d'Amérique), et résidant au 937 Corriente Point Drive, Redwood City, CA 94065 Californie, (Etats-Unis d'Amérique);
- Venetia Lean, née le 25 Septembre 1971 à Londres (Angleterre), et résidant au 15, rue du Moulin, L-6933 Mensdorf (Luxembourg);

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2013 et se tiendra en 2014 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a élu l'Administrateur suivant:

- Harley James Rowland, né le 29 Février 1980 à Londres (Angleterre), et résidant au 89, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2013 et se tiendra en 2014 ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

L'Actionnaire Unique a renouvelé l'élection de PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle statuera sur l'exercice 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2013.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2013051758/32.

(130063265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 4 avril 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer administrateurs Monsieur Didier CATRY avec adresse professionnelle Tour Ariane 5, Place de la Pyramide F-92000 PUTEAUX, France, Monsieur Simon-Alexandre GIROT, avec adresse professionnelle Tour Ariane 5, Place de la Pyramide F- 92000 PUTEAUX, France, Monsieur Marco BINAZZI, avec adresse professionnelle Via G. Camozzi 124 I-24121 BERGAMO, Monsieur Lambert SCHROEDER, avec adresse professionnelle 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Madame Sophie VANDEVEN, avec adresse professionnelle 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2018.

L'Assemblée décide de nommer Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 MUNSBACH, en tant que réviseur indépendant, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'une année. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour la société Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051619/22.

(130062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

TEMTEX S. A. & Cie. Prof. Dr. Harald Stein 5. Leasing S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.959.

AUFLÖSUNG

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Gesellschafter der Temtex S.A. & Cie. Prof. Dr. Harald Stein 5. Leasing S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B145959 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Prof. Dr. Harald Stein, wohnhaft in Balbrunner Str. 3, D-14195 Berlin, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Prof. Dr. Harald Stein und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 15.12.2012.

Prof. Dr. Harald Stein

Kommanditist

Schengen, am 15.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013051754/31.

(130062247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Quilvest & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.529.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 22 mars 2013

1) La démission de Monsieur Jean-Benoît Lachaise est acceptée.

2) L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs à neuf et de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Christian Baillet, administrateur de sociétés, demeurant au 2, Chalet Amalia, Grünbühlstrasse, CH-3782 Lauenen;

- Monsieur Peter Bemberg, administrateur de sociétés, demeurant au 29, Chemin de la Falaise, CH-1196 Gland;

- Monsieur Serge de Ganay, administrateur de sociétés, demeurant au 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris;

- Monsieur François Manset, administrateur de sociétés, demeurant au 87, Rue de Grenelle, F-75007 Paris;

- Monsieur Ramon de Oliveira-Cezar, administrateur de sociétés, demeurant au 580, Park Avenue, USA-NY-10065 New York;

- Monsieur Alvaro Sainz De Vicuña, administrateur de sociétés, au 9, C/José Bardasano Baos, Edificio Gorbea 3, E-28016 Madrid;

- Monsieur Elan Schultz, administrateur de sociétés, demeurant au 527, Madison Avenue, 11th Floor, USA-NY-10022 New York.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013051541/23.

(130063190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.005.958,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April,

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of three hundred ninety-four thousand two hundred seventy-seven (394,277) shares of the Company;

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

being the holder of forty-eight thousand three hundred seventy-nine (48,379) shares of the Company;

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

being the holder of five hundred twenty-six thousand five hundred two (526,502) shares of the Company;

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDAU, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.873 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 February 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-six thousand eight hundred euro (EUR 36,800) in order to increase it from its current amount of nine hundred sixty-nine thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 969,158) up to one million five thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,005,958) through the issuance of thirty-six thousand eight hundred (36,800) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of thirty-six thousand eight hundred (36,800) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, issued by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million five thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,005,958), consisting of one million five thousand nine hundred fifty-eight (1,005,958) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of thirty-six thousand eight hundred euros (EUR 36,800) in order to increase it from its current amount of nine hundred sixty-

nine thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 969,158) up to one million five thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,005,958) through the issuance of thirty-six thousand eight hundred (36,800) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of:

- fourteen thousand nine hundred seventy-one (14,971) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into fourteen thousand nine hundred seventy-one (14,971) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- one thousand eight hundred thirty-seven (1,837) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, into one thousand eight hundred thirty-seven (1,837) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- nineteen thousand nine hundred ninety-two (19,992) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into nineteen thousand nine hundred ninety-two (19,992) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each,

in accordance with the resolutions adopted by the Company's board of managers on March 2013.

The thirty-six thousand eight hundred (36,800) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for fourteen thousand nine hundred seventy-one (14,971) new shares of the Company;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for one thousand eight hundred thirty-seven (1,837) new shares of the Company; and

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for nineteen thousand nine hundred ninety-two (19,992) new shares of the Company;

together being referred to as the "Shares".

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution thirty-six thousand eight hundred euros (EUR 36,800) is entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall therefore read as follows:

" Art. 5.1. The Company's share capital is set at one million five thousand nine hundred fifty-eight euros (EUR 1,005,958) consisting of one million five thousand nine hundred fifty-eight (1,005,958) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

détentrices de trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-sept (394.277) parts sociales de la Société; ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman

KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

détentrices de quarante-huit mille trois cent soixante-dix-neuf (48.379) parts sociales de la Société;

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDAU, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé; et

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

détentrices de cinq cent vingt-six mille cinq cent deux (526.502) parts sociales de la Société;

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDAU, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322, en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 février 2013 et n'ont pas encore été publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trente-six mille huit cents euros (EUR 36.800) afin d'augmenter son montant actuel de neuf cent soixante-neuf mille cent cinquante-huit euros (EUR 969.158) à un montant de un million cinq mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.005.958) par l'émission de trente-six mille huit cents (36.800) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de trente-six mille huit cents (36.800) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de un million cinq mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.005.958) représenté par un million cinq mille neuf cent cinquante-huit (1.005.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de trente-six mille huit cents euros (EUR 36.800) afin d'augmenter son montant actuel de neuf cent soixante-neuf mille cent cinquante-huit euros (EUR 969.158) à un montant de un million cinq mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.005.958) par l'émission de trente-six mille huit cent (36.800) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de trente-six mille huit cents (36.800) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun:

- quatorze mille neuf cent soixante-onze (14.971) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en quatorze mille neuf cent soixante-onze (14.971) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- mille huit cent trente-sept (1.837) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en mille huit cent trente-sept (1.837) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (19.992) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (19.992) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du Mars 2013.

Les trente-six mille huit cents (36.800) parts sociales nouvelles de la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit quatorze mille neuf cent soixante-onze (14.971) parts sociales nouvelles de la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit mille huit cent trente-sept (1.837) parts sociales nouvelles de la Société; et

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (19.992) parts sociales nouvelles de la Société;

devant être référencés ensemble en tant que «Parts Sociales».

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées. Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport ont été apportées au notaire soussigné.

L'apport total de trente-six mille huit cent euros (EUR 36.800) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de un million cinq mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.005.958) représenté par un million cinq mille neuf cent cinquante-huit (1.005.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054720/196.

(130067641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pegaso Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 155.495.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 avril 2013

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Marco Netzer,

* Antonio Zarro,

* Raffaella Widmer-Esposito,

* Giovanni Saladino,

* Massimiliano Angemi.

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg Sàrl en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013051526/20.

(130063068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sphinx Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.910.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 décembre 2012, sous la référence L120215420, le code postal renseigné dans l'adresse professionnelle du gérant de Classe B Robert Shaw est erroné. Le code postal correct est le SW1Y 6LX en lieu et place du SW1 6LX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051584/14.

(130062781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Raisa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.397.

—
L'an deux mille treize le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RAISA INVESTMENTS S.A (ci-après la Société), avec siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.397, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1720, le 14 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, (ci-après le Président),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité de son capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Création de deux classes différentes d'actions à savoir des actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions Ordinaires) et des actions préférentielles avec obligation de rachat ayant une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01) chacune (les Actions Préférentielles avec Obligation de Rachat ou APOR) ayant les caractéristiques suivantes

i. Dividende préférentiel cumulatif annuel correspondant à 6,63 % du nominal des APOR et prioritaire par rapport aux Actions Ordinaires;

ii. Maturité: 10 ans à compter de leur date d'émission;

iii. Droit préférentiel au remboursement du capital social et de la prime d'émission y étant attachée;

iv. Absence de droit de vote sous réserve de l'application des dispositions de la loi;

(ci-après les Caractéristiques des APOR)

2. Reclassification des quinze mille cinq cent (15.500) actions actuelles de la Société ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires;

3. Augmentation (i) du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant présent de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) par l'émission de trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles APOR (les Nouvelles APOR) moyennant le paiement d'une prime

d'émission d'un montant de six millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 6.969.000,-) rattachée aux APOR (la «Prime d'Emission des APOR»);

4. Souscription et paiement intégral des Nouvelles APOR ensemble avec la Prime d'Emission des APOR par apport de créances détenues par les Actionnaires sur la Société et étant alloués comme suit:

Actionnaire	Montant de la Créance (en EUR)	Nombre des Nouvelles APOR souscrites	Montant de la Prime d'Emission des APOR (en EUR)
Espalux	EUR 2.333.333,-	1.033.300	2.323.000,-
Altea	EUR 2.333.334,-	1.033.400	2.323.000,-
Planet	EUR 2.333.333,-	1.033.300	2.323.000,-
Total	EUR 7.000.000,-	3.100.000	6.969.000,-

5. Considération du rapport du réviseur d'entreprise déterminant la valeur des apports en nature;

6. Modification des statuts de la Société pour refléter les décisions mentionnées ci-dessus;

7. Divers.

II. Que sur base de l'ordre du jour, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la création de deux classes différentes d'actions à savoir les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles avec Obligation de Rachat ayant les Caractéristiques des APOR.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la reclassification des quinze mille cinq cents (15.500) actions actuelles de la Société ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide l'augmentation du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant présent de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) par émission de trois millions cent mille (3.100.000) Nouvelles APOR (les Nouvelles APOR) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une Prime d'Emission des APOR de six millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 6.969.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription et le paiement intégral des Nouvelles APOR ensemble avec la Prime Préférentielle par apport de créances détenues par les actionnaires sur la Société et étant alloués comme suit:

Actionnaire	Montant de la Créance (en EUR)	Nombre des Nouvelles APOR souscrites	Montant de la Prime d'Emission des APOR (en EUR)
Espalux	EUR 2.333.333,-	1.033.300	2.323.000,-
Altea	EUR 2.333.334,-	1.033.400	2.323.000,-
Planet	EUR 2.333.333,-	1.033.300	2.323.000,-
Total	EUR 7.000.000,-	3.100.000	6.969.000,-

Evaluation

La valeur totale de ces apports en nature que chaque créancier déclare, est de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par GSL Révision, 7, rue Portland L-4281 Esch-sur-Alzette, en date du 22 mars 2013 et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux 3.100.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune à émettre en contrepartie conjointement avec l'affectation de 6.969.000 EUR au compte de prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Cinquième résolution

Suite aux décisions mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5, 8 et 10 des statuts de la Société et de créer un article 15 qui auront tous désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par:

(i) Trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions Ordinaires).

(ii) Trois millions cent mille (3.100.000) actions préférentielles avec obligation de rachat ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro chacune (les Actions Préférentielles avec Obligation de Rachat ou APOR)»

Le terme «action» dans les présents statuts comprend les Actions Ordinaires et les APOR.

Les Actions Ordinaires et les APOR (appelées collectivement les «classes» d'actions et individuellement appelée «classe» d'action) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Actions Ordinaires (la «Prime d'Emission des Actions Ordinaires») restera attaché aux Actions Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des APOR (la «Prime d'Emission des APOR») restera attaché aux APOR et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des APOR».

Le montant total desdits comptes de prime d'émission est à la libre disposition de/des associé(s).

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Actions Ordinaires. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts par la société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuable et des réserves disponibles.

- Les actions rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

Les APOR sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment jusqu'à maturité à l'option de la société (la «Date de Rachat Anticipé»). La société doit racheter les APOR au plus tard dix (10) ans après leur émission (la «Date d'Exigibilité»). Les APOR doivent être rachetées pour un montant correspondant à la somme de (i) la valeur nominale totale des APOR rachetées, (ii) la Prime d'Emission des APOR attachée aux APOR rachetées, comprenant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission des APOR à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à dix pourcent (10%) du nouveau capital social après rachat, et (iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré (le «Prix de Rachat»). Néanmoins, les APOR seront rachetées à la Date d'Exigibilité uniquement si la société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution à cette date (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la société disposerait des fonds disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi de 1915 pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas d'assez de numéraire disponible à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement). Dans le cas où la société disposerait des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra toutefois être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de APOR y sont favorables(s). Indépendamment de la question de savoir si la société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèce ou pas, la société pourra se décharger du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité ou Date de Rachat Anticipé) en transférant au (x) détenteur(s) des APOR toute(s) dette(s) due(s) à la société par toute personne, devant être évaluée dans cet objectif à une valeur qui ne peut être inférieure à leur valeur nominale. La société peut procéder à tous remboursements anticipés sans pénalité.

Les APOR rachetées par la société sont immédiatement annulées et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le compte de Prime d'Emission des APOR doit être réduit en conséquence.»

« **Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 et du respect de l'article 10 des présents statuts, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

« **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le dernier jour de décembre un inventaire des tous les actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes seront dressés.

Les revenus de la société, déduction faite des dépenses générales et des charges, des dépréciations, des provisions et des impôts, devront constituer le profit net.

Cinq pour cent (5%) des profits nets seront alloués à la réserve légale; la déduction cesse d'être obligatoire dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital de la société, mais cela doit être réduit jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment, et pour toute raison que ce soit, cela a été modifié. Le bilan est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour chaque année comptable de la société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des APOR ont droit à (i) un dividende préférentiel fixe cumulé de 6,63 % par an, calculé sur la valeur nominale des APOR et du Compte de la Prime d'Emission des APOR, incluant le montant alloué au Compte de Prime d'Emission des APOR à la réserve légale (le «Dividende Préférentiel»).

Les Dividendes Préférentiels sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des Actions Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs des APOR de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes décrites à l'article 15 des présents statuts.

Le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les APOR («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Actions Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels doit être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les APOR au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

« **Art. 15.** La liquidation de la société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité définie à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives. Le ou les liquidateur(s) devront être investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le règlement du passif.

Suivant la dissolution de la société, sous réserve du paiement des créanciers de la société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des APOR ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs de Actions Ordinaires (comprenant notamment APOR et le Compte de Prime d'Emission des APOR) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Actions Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (les Actions Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des APOR n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des APOR, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs des APOR au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs des Actions Ordinaires ont droit à l'entiereté du boni de liquidation de la société après

que les détenteurs des APOR aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs des APOR sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 4.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15419. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055003/225.

(130067634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Sphinx Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.906.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 décembre 2012, sous la référence L120215421, le code postal renseigné dans l'adresse professionnelle du gérant de Classe B Robert Shaw est erroné. Le code postal correct est le SW1Y 6LX en lieu et place du SW1 6LX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051583/14.

(130062783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SES Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.454.

Extrait du Dépôt rectificatif du dépôt L130062028, daté du 19 avril 2013

Durée du mandat des administrateurs

L'Assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Messieurs Romain Bausch, Pierre Margue, John Purvis, Padraig McCarthy comme membres du Conseil d'Administration, tous demeurant à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, avec effet immédiat pour une durée de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice social 2015, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 20 avril 2013.

Pierre Margue

Vice President, Legal and Corporate Affairs

Référence de publication: 2013051601/17.

(130062670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

PMG Special Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. IIF (InvestInventFunds) Sicav - Sif).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050840/10.

(130062051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Les statuts coordonnés au 19 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013050822/11.

(130062470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013050792/12.

(130061547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

L'assemblée générale du 16 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 16 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour LOUBARD S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013051418/21.

(130062926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Clave Nobis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.998.

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 26 mars 2013 à Luxembourg, que:

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit Gibraltar, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's Passage GIBRALTAR, constituée en date du 17 novembre 2008, inscrite au registre de

commerce et des sociétés de Gibraltar sous la matricule 99467, représentée par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Axel WEND, demeurant 1 Carrefour de Rive à CH-1207 GENEVE,

a cédé ses 124 (CENT VINGT-QUATRE) parts sociales, numérotées 1 à 124, qu'elle détient dans la société CLAVE NOBIS, en faveur de

Monsieur Philippe MOCQUARD, Directeur de sociétés, demeurant Ronda de la Abubilla, 36 - SP-28043 MADRID (Espagne), né le 26 novembre 1936 à Paris, de nationalité française, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 124 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013051228/19.

(130063103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Eurofund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 58.019.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'«assemblée») tenue au siège social de la société le vendredi 19 avril 2013 à 11 heures

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Georg Lasch,
- Monsieur Paulo Guia,
- Monsieur Yvan De Laurentis

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour copie conforme

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013051291/20.

(130062851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 15 avril 2013 que:

- Madame Barbara Imbs, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013051218/15.

(130062991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050769/13.

(130061761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

ProCom Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013050817/12.

(130061971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Wili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.560.

L'an deux mille treize,

Le cinq avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Céline VELLUET, gérante de société, née le 27 décembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-2143 Luxembourg, 95A, rue Laurent Ménager,

Laquelle comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Madame Céline VELLUET, prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "WILI S.à r.l.", avec siège social à L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2103 du 26 octobre 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2695 du 5 novembre 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 354 du 13 février 2013, en adoptant la dénomination actuelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 148.560, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. L'associée unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg, et de modifier subséquemment l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.**

Le siège social est établi à Bereldange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg."

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Velluet; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 avril 2013. Relation: LAC/2013/16273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049012/38.

(130059032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050320/13.

(130060957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

KKR Retail Partners Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.531.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KKR Retail Partners Topco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B176273, here represented by:

Mrs Nadia WEYRICH, employee, professionally residing at Belvaux,

by virtue of a proxy given to him in Luxembourg on 11 April 2013.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "KKR Retail Partners Midco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
KKR Retail Partners Topco S.à r.l.	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2013.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Nicolas GHEYSENS, born in Tourcoing (France) on 12 December 1976, with professional address at 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris;
 - b. Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"KKR Retail Partners Topco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176273,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg le 11 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KKR Retail Partners Midco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur

Nombre
de parts
sociales

KKR Retail Partners Topco S.à r.l. 1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Nicolas GHEYSENS, né à Tourcoing (France), le 12 décembre 1976, avec adresse professionnelle au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris;

b. Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

c. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 avril 2013. Relation: EAC/2013/4934. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013047970/410.

(130058598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013050993/13.

(130061765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Xtenas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.564.

Les statuts coordonnés au 09/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/04/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013051009/12.

(130061704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**PMG Special Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. IIF (InvestInventFunds) Sicav - Sif).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050974/10.

(130062051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Everclear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.391.

Par résolutions consignées en date du 21 février 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 3A boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, avec effet au 20 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolutions recorded on 21 February 2013, the board of managers of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 3A boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg to 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, with effect as of 20 April 2013.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour Everclear S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013051294/19.

(130062871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Zarga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.398.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013051012/13.

(130061760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Allard Invest Brésil 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.425.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance en date du 29 novembre 2012

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société du 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 41 avenue de la Liberté Luxembourg L-1931 en date du 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013051075/13.

(130062768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Telenet Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 164.848.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The foundation Stichting Telenet Finance V Luxembourg, registered at the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 53833430, with registered office at NL-1083 HJ Amsterdam (The Netherlands), De Boelelaan 7,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Telenet Finance V S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 164.848, with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed of Maître JeanJoseph WAGNER, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 16, 2011, published at the Memorial C number 23 of January 4, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The registered office is transferred from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, and article 2.1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.1.** The Company's registered office is established in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles».

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Dominique ROBYNS, for the performance of his mandate.

Third resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mrs. Sandra ROLLAND, for the performance of her mandate.

Fourth resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mrs. Muriel BOURGEOIS, for the performance of her mandate.

Fifth resolution

Mr. Jonathan LEPAGE, company director, born in Namur (Belgium), on August 27, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

64357

Sixth resolution

Mr. Oliver WOLF, company director, born in Bendorf/Rhein (Germany), on April 1, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Seventh resolution

Mr. Christophe Emmanuel SACRE, company director, born in Ottignies (Belgium), on January 22, 1985, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La fondation Stichting Telenet Finance V Luxembourg, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53833430, avec siège social à NL-1083 HJ Amsterdam (Pays-Bas), De Boelelaan 7,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Telenet Finance V S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B164848, ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 23 du 4 janvier 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen et l'article 2.1 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Dominique ROBYNS, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Décharge est donnée à la gérante démissionnaire, Madame Sandra ROLLAND, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Décharge est donnée à la gérante démissionnaire, Madame Muriel BOURGEOIS, pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Monsieur Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né à Bendorf/Rhein (Allemagne), le 1^{er} avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2013. Relation GRE/2013/1434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013048957/109.

(130059066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

TECH.VRWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 51.567.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant, Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Vrway International LTD, ayant son siège social à Londres, 100 New Bridge Street, ici dûment représentée Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "TECH.VRWAY S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.567, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire alors de résidence à Ram-brouch, en date du 30 juin 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 21 septembre 1995.

b) Que le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions entièrement libérées;

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

k) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération des titres au porteur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) et la comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. BENTEBBAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12976. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048974/56.

(130059226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Creche Petit Pouce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051238/10.

(130062626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Extrait de lettre de démission

Il résulte de la lettre de démission de Monsieur Jean-David BICKEL daté du 8 avril 2013 adressée à la société Eurocom Networks S.A. ayant son siège social au 1, Um Klaeppchen, L5720 ASPELT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.673 que:

«par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur à compter du 8 avril 2013 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013

Référence de publication: 2013051289/15.

(130063289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Négoce Company and International Services S.A., Société Anonyme,
(anc. LMPE LUX).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 170.013.

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LMPE LUX, avec siège social à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 170.013,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1981 du 9 août 2012.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe TABILLON, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue Jean Pierre Pêcheur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude AMSINGER, employé privé, demeurant à professionnellement à Ehlerange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les TROIS MILLE CENT (3.100) ACTIONS d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Modification de la dénomination de la société en Négoce Company and International Services
- B) Modification afférente de l'article premier (1) des statuts
- c) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en Négoce Company and International Services, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: Négoce Company and International Services S.A. (ci-après la "Société")

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Tabillon, Rouckert, Amsinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 avril 2013. Relation: EAC/2013/4434. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013048758/48.

(130059142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Cometec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 48.108.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 avril 2013

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Noël DIDIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Patrice CROCHET, en sa qualité d'Administrateur, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour extrait
FIDUPAR

Bertrand Barthel / Thomas Lieben

Référence de publication: 2013051232/14.

(130063040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

capybarabooks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 11, rue J.-P. Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 176.546.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind erschienen:

Herr Georges HAUSEMER, freiberuflicher Autor und Übersetzer, geboren in Differdingen am 1. Februar 1957, und Frau Susanne JASPERS, Angestellte, geboren in Aachen (D) am 30. Mai 1970, beisammen wohnhaft in L-4133 Esch/Alzette, 9, rue St Gilles.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird hiermit zwischen den Unterzeichneten und allen Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischen Recht gegründet, welcher der nachstehende Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zugrunde liegen.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung: „capybarabooks“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist eine Verlags- und Publizistiktätigkeit. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft ist berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten oder sich an anderen, luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter welcher Form auch immer, zu beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Art. 5. Ein Gesellschafter darf ohne vorherigen zustimmenden Gesellschafterbeschluss, bei dem er nicht stimmberechtigt ist, in dem Geschäftsbereich des Gegenstandes der Gesellschaft keine Geschäfte machen für eigene oder fremde Rechnung, gelegentlich oder gewerbsmäßig, unmittelbar oder mittelbar, selbständig oder unselbständig oder in jeder anderen Weise. Das Verbot umfasst insbesondere auch direkte oder indirekte Beteiligung oder Beratung an Konkurrenzunternehmen sowie die Beteiligung als stiller Gesellschafter oder Unterbeteiligter an Konkurrenzunternehmen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 7. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in ZWEIHUNDERTFÜNFZIG (250) Anteile mit einem Nennwert von je FÜNFZIG Euro (50,- EUR).

Art. 8. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel (75 %) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Genehmigung von mindestens drei Viertel (75 %) der Stimmen der übrigen Gesellschafter an Nichtgesellschafter abgetreten werden. Diese Zustimmung ist nicht erforderlich bei Abtretungen an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Ehepartner.

Im Falle des Vorhandenseins von anderen, gesetzlichen oder testamentarischen Erben, welche nicht die Zustimmung der übrigen Gesellschafter finden, sind die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie es in der Folgezeit abgeändert wurde, anwendbar.

Art. 9. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls es die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausenddreizehn.

Zeichnung und Einzahlung der Stammeinlagen

Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Georges Hausemer, vorgenannt, eine Stammeinlage im Nennbetrag von	6.250,- EUR
2.- Frau Susanne Jaspers, vorgenannt, eine Stammeinlage im Nennbetrag von	6.250,- EUR
TOTAL:	12.500,- EUR

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf eintausend Euro (1.000.-EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.
- 2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:
Herr Georges Hausemer und Frau Susanne Jaspers, vorgenannt.

Jeder Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen, jederzeit durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

- 3) Der Sitz der Gesellschaft ist in: L-2514 Luxemburg, 11, rue Jean-Pierre Sauvage.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. HAUSEMER, S. JASPERS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/15995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. April 2013.

Référence de publication: 2013047669/114.

(130058864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 15 avril 2013 que:

- Madame Barbara Imbs, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013051220/16.

(130062992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

L14 Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.624.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2013 que la personne suivante a été nommé, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Maxime Séché, né le 27 mars 1984 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue des Acacias, F-75017 Paris, France.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A.

- Monsieur Emmanuel Cotrel, né le 3 février 1981 à Abbeville, France, ayant son adresse professionnelle au 9, Chemin des Bochattets, CH-1296 Coppet, Suisse,

- Monsieur Maxime Séché, prénommé

Gérant de catégorie B.

- Monsieur Marc Lefebvre, né le 30 août 1976 à Rocourt, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013051434/24.

(130062638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 715.420,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

En date du 27 mars 2013, l'associé unique LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l., avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a cédé l'intégralité des 715.420 parts sociales qu'il détient dans la Société à Lion Walk S.à r.l., avec siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales, l'associé Lion Walk S.à r.l., précité, devient associé unique de la Société avec 715.420 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051403/15.

(130063116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Legacy Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.803.636.363,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.340.

En date du 26 mars 2013, le siège social de l'associé Patinvest, société en commandite par actions ainsi que le siège social du gérant PATRI ont été transférés du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051404/13.

(130062859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 avril 2013 à 11.00 heures au siège social.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée générale ordinaire du 12 avril 2013 décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IDEA SICAV 1
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013051359/26.

(130062751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

HiAmicus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 114.397.

Die bisherigen Gesellschafter Frank Schwiering und Helene Müller Schwiering geborene Müller haben gemäss privatschriftlichen Vertrag alle Ihre anteile an die folgenden Personen übertragen:

1. 650 Anteile wurden übertragen an Ulla Schött Juul Hansen, geboren am 25.10.1946 in DK-Gentofte, wohnhaft in 22 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg
2. 300 Anteile wurden übertragen an Ole Riis Jensen geboren am 09.08.1968 in DK-Börkop, wohnhaft Assendløsevej 4, DK-4130 Viby
3. 300 Anteile wurden übertragen an Peter Dollerup, geboren am 21.11.1970 in DK-Holbaek, wohnhaft Vejlemosevej 3, DK-2840 Holte

Frank Schwiering und Helene Müller Schwiering geborene Müller halten keine Anteile mehr an der Gesellschaft.

Für Hiamicus Sàrl
Helene Müller Schwiering
Avocat à la cour

Référence de publication: 2013051343/20.

(130062680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Die Heimkinoschmiede S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkärrech.

R.C.S. Luxembourg B 159.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051242/10.

(130062625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Ewerhardt Spedition G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 93.201.

1) Die Adresse des Gesellschafters Herbert Ewerhardt lautet:

L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle

2) Die Adresse des Geschäftsführers Herbert Ewerhardt lautet:

L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 18. April 2013.

Unterschrift
Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013051295/15.

(130063201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

PHARMA/wHEALTH Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.176.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 25. März 2013 folgende Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 bestellt:

Claude Kremer, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg;

Joel R. Mesznik, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg;

Francois Pauly, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg

Marco Schmitz, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Luxembourg

Stefan Janssen, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg

Dr. Wolfgang Leoni, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg

Folgende Verwaltungsratsmitglieder sind aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden:

Herr Philippe Dupont, mit Wirkung zum 25. März 2013

Mit Wirkung vom 25. März 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 Allee Scheffer, 2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013051527/21.

(130062756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Fattal Hotels Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.572.

In the year two thousand and thirteen, on the 22nd day of the month of March, before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Fattal Hotels Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 175.572 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on February 15, 2013 pursuant to a deed of notary Martine Decker, civil law notary in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been changed.

There appeared:

Fattal Hotels OPCO HoldCo S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple), with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175.928 and having a partnership capital of twenty thousand and one Euro (EUR 20,001.) here represented by its General Partner Fattal Hotels (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175.571 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), here represented by its sole Manager Ole Marquardt, residing professionally at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The appearing party referred to above is the current shareholder of the Company and is hereafter referred to as the Shareholder.

The Shareholder, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That one hundred (100) shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Extension of the Company's first financial year until December 31st, 2013.

3. Modification of the Company's financial year and subsequently amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company (the Articles) which in the English version of article fourteen (14) of the amended Articles shall henceforth read as follows:

“ **14. Business year and Annual accounts.** The Company's financial year starts on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the following year.”

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder present or represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Meeting resolves to extend the Company's first financial year until December 31, 2013 so that the Company's first financial year which has started on February 15, 2013 shall end on December 31, 2013.

Third Resolution

The Meeting resolves to modify the Company's financial year and subsequently amend article fourteen (14) of the articles of association of the Company (the Articles) which in the English version of article fourteen (14) of the amended Articles shall henceforth read as follows:

“ **14. Business year and Annual accounts.** The Company's financial year starts on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the following year.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Im Folgenden die Übersetzung auf Deutsch des Vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz in Rambrouch, Grossherzogtum Luxemburg erfolgte eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) der Gesellschafter von Fattal Hotels Holdco S.à r.l. einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit eingetragenem Sitz der Gesellschaft in 4, Rue Dicks, L-1417 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) unter der Nummer B 175.572 und mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000.-) (die Gesellschaft). Die Gesellschaft wurde am 15. Februar 2013 gemäss Urkunde von Notar Martine Decker, welche noch nicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist, gegründet. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Es erschienen:

Fattal Hotels Holdco OPCO HoldCo S.C.S., eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, registriert im RCS unter der Nummer B 175.928, ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Fattal Hotels (GP) SARL, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im RCS unter der Nummer B 175.571, ihrerseits vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Ole Marquardt.

Die erschienene Partei auf die oben Bezug genommen worden ist, ist aktuell der Gesellschafter der Gesellschaft und wird im Folgenden als der Gesellschafter bezeichnet.

Der Gesellschafter, wie oben beschrieben bittet den unterzeichnenden Notar folgende Urkunde aufzunehmen:

I. Dass einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zweihundert Euro (200 EUR) das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von zwanzigtausend (EUR 20.000) darstellen und wirksam in dieser Versammlung vertreten sind, welche dementsprechend rechtmässig besetzt ist und über die folgende Tagesordnung abstimmen kann;

II. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

1. Verzicht auf Einladungsschreiben.

2. Verlängerung des ersten Rechnungszeitraums bis zum 31. Dezember 2013.

3. Änderung des Rechnungsjahrs der Gesellschaft und dementsprechende Anpassung von Artikel 14.1 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) welcher in der deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

„ **Art. 14. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.“

4. Sonstiges.

III. Dass folgende Beschlüsse einstimmig angenommen worden sind:

Erster Beschluss

Das vollständige Gesellschaftskapital der Gesellschaft, welches in der aktuellen Gesellschafterversammlung vertreten ist verzichtet auf Einladungsschreiben; der anwesende oder vertretene Gesellschafter betrachten sich als ordentlich geladen und in vollständiger Kenntnis der Tagesordnung, welche ihm vor der Versammlung übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den ersten Rechnungszeitraums bis zum 31. Dezember 2013 zu verlängern.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt des Rechnungsjahrs der Gesellschaft zu ändern und die dementsprechende Anpassung von Artikel 14.1 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) welcher in der deutschen Fassung der Satzung wie folgt lautet:

„**Art. 14. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.“

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, erstellt wurde zu Luxemburg, mit Datum wie eingangs erwähnt.

Diese Urkunde wurde den erschienen Parteien verlesen, welche dem unterzeichnenden Notar dem Vor- und Nachnamen nach, nach dem Familienstand und Wohnort bekannt und die erschienen Parteien unterzeichnen diese Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar.

Gezeichnet: Marquardt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2013. Relation: RED/2013/482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, ausgestellt auf Normalpapier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 11. April 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013047842/116.

(130058736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.055.

L'assemblée générale du 17 avril 2013 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Jean WAGENER aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé comme nouvel administrateur:

- Monsieur Hans-Ulrich HÜGLI, juriste, 3, boulevard de Fraternité, L-1541 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 17 avril 2013 a renouvelé les mandats des autres administrateurs.

- Monsieur Daniel UNGER, Administrateur, directeur, St. Jakobs-Strasse, 18, CH-4052 Bâle, Suisse;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Guy RUEFF, Administrateur-Président, associé-gérant, St. Jakobs-strasse, 18, CH-4052 Bâle, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour TARENO (Luxembourg) S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013051652/21.

(130062744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.